



SAINT JEAN & LA CROIX

Ecole - Collège - Lycée - Internat - Post-Bac
25 rue Antoine Lécuyer - 02100 SAINT-QUENTIN
Tél : 03.23.62.34.17 - Fax : 03.23.67.65.15
Site : <http://www.st-jean02.org>
Email : as.scol@st-jean02.org

Saint-Quentin, le 30 Juin 2018

CIRCULAIRE DE RENTREE ELEVES Année Scolaire 2018/2019

Madame, Monsieur,

Vous avez inscrit ou réinscrit votre enfant au collège – lycée Saint Jean & La Croix pour l'année scolaire 2018/2019 et nous tenons à vous remercier pour votre confiance.

Vous trouverez ci-dessous les renseignements **indispensables pour la rentrée 2018.**

1 – Dates de la rentrée des élèves

	Lundi 3 septembre	Mardi 4 septembre Matin	Mardi 4 septembre après-midi
Sixièmes	13h30 à 16h45	8h00 à 11h55	Application des horaires de l'emploi du temps
Cinquièmes		8h30 à 11h55	
Quatrièmes		9h à 11h55	
Troisièmes		9h30 à 11h55	
Secondes	13h40 à 16h45	Application des horaires de l'emploi du temps	
Premières	14h15 à 16h45		
Terminales	14h45 à 16h45		
BTS Gestion de la PME 48 rue Raspail	Mercredi 05/09 à 9h00		
BTS SIO 48 rue Raspail	1 ^{ère} année : 10/09 à 8h00 2 ^{ème} année : 27/08 à 8h00		

■ Rentrée des internes

Pour favoriser l'accueil des jeunes et des familles, et mieux faire connaissance avec les nouveaux élèves, la rentrée des internes aura lieu :

Pour tous : Lundi 3 Septembre à 9h00

Cf. circulaires internes

2 – Horaires de la semaine

■ Les horaires de cours sont les suivants :

Collège : Lundi – mardi – jeudi – vendredi : 8 H 00 – 11 H 55 et 13 H 45 – 16 H 45
avec quelques heures de cours à partir de 12h50
Mercredi : 8 H 00 – 11 H 55

Lycée : Lundi – mardi – mercredi - jeudi – vendredi : 8 H 00 – 11 H 55 et 12 H 50 – 16 H 45
avec quelques heures de cours possibles jusqu'à 18h15.

■ L'établissement est ouvert de 7h30 à 19h00 du lundi au jeudi (18h00 le vendredi). Des études sont assurées jusqu'à 17h40 pour les collégiens. Accueil possible des lycéens jusqu'à 18h30. Des activités ou des formations complémentaires seront proposées au-delà de 16h45.

3 – Livres et fournitures

■ Au collège,

NOUVEAU DEPUIS 2017 : INSCRIPTION A L'ARBS

- Dans une volonté d'alléger les cartables, la gestion des livres est confiée à l'ARBS qui vous proposera une formule manuels numériques (ou papier) en s'inscrivant sur le site www.arbs.com **entre le 2 et le 25 juillet**. Ces manuels fournis par l'ARBS seront pour un usage exclusif à la maison. La distribution aura lieu dans l'établissement le mardi 4 septembre. Des jeux de livres seront à disposition dans les classes, fournis par l'établissement. CF circulaire ARBS : suivre la procédure.
- La liste des fournitures et des cahiers d'activités à se procurer est téléchargeable sur notre site Internet.

■ Au lycée,

- les livres seront fournis par l'ARBS le **mardi 4 Septembre**. Il est nécessaire de passer par le site ARBS pour réserver les livres. Si besoin, vous trouverez la liste des manuels utilisés l'an prochain sur notre site qui propose un lien vers l'**A.R.B.S.**
- **Il n'y a pas de liste de fournitures en lycée.**

4 - Lectures

L'étude d'un ou plusieurs livres est demandée à chaque élève de la Sixième à la Terminale. Ce sera le point de départ du travail de Français ou de Philosophie. C'est un moyen d'assurer la transition entre le temps de vacances et celui de la rentrée qui se prépare. **Toutes les listes sont téléchargeables sur notre site Internet www.st-jean02.org.**

Chacun aura le souci, s'il y a lieu, de travailler les matières indiquées lors de la décision de passage.

5 – Certification Cambridge

Réunion d'information pour la certification Cambridge proposée aux élèves de 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème} et 2^{nde} volontaires : **mercredi 12 Septembre à 18h00**. Le démarrage se fera à partir d'octobre. Une circulaire sera distribuée le jour de la rentrée.

6 – Consultation d'Ecole Directe

Pour les nouveaux élèves : Le code d'accès vous sera envoyé par SMS à la rentrée.

Les autres conservent leurs identifiants et mots de passe.

Sur ce site vous trouverez :

- * **La facturation 2018-2019 consultable début septembre. Aucune facture ne sera envoyée.**
- * La consultation de votre compte,
- * Le cahier de textes en ligne,
- * les notes de votre enfant,
- * L'état des absences et retards, les informations de la Vie Scolaire.
- * Le paiement en ligne

7 - EPS

Comme l'ensemble des enseignements proposés dans l'établissement, l'EPS est obligatoire. Parents et élèves de Troisième, Première et Terminale voudront bien prendre connaissance des modalités d'évaluation pour le D.N.B. (Diplôme National du Brevet) et le Baccalauréat ; celles-ci sont mentionnées sur les règlements respectifs téléchargeables sur le site.

Si, pour des raisons de santé, un élève ne peut suivre cet enseignement d'EPS, il prendra rendez-vous avec l'infirmière scolaire dès la rentrée.

Dans le cadre de l'Association Sportive, différentes activités peuvent être proposées en fonction de la demande des élèves : **rugby, badminton, futsal, tennis de table, volley-ball, danse...** Les entraînements auront lieu le soir à partir de 16h45, le mercredi midi ou le mercredi après-midi.

8- Restauration scolaire

8-1 Pour les externes :

Les externes qui souhaitent prendre un repas occasionnellement à St Jean et La Croix voudront bien respecter les modalités suivantes :

- **Le compte repas doit être crédité AUPARAVANT.**

- Soit par paiement en ligne
- Soit en déposant au bureau d'accueil ou en envoyant à l'établissement un chèque correspondant à 5, 10,15 ou 20 repas (Ex : 5 X 8,20 € = 41,00 € pour 5 repas collège et lycée).

Au dos du chèque, merci de noter le nom et le prénom de l'enfant.

Pour la rentrée, le compte repas devra être alimenté avant le mercredi 29 Août .

8-2 Pour les demi-pensionnaires :

Modification de régime en cours d'année possible : à signaler par écrit au service comptabilité 15 jours au moins avant le 31 décembre 2018 et le 30 avril 2019.

9- Facturation

Début septembre : facture annuelle, **consultable sur Ecole Directe avec les codes d'accès.**

Le règlement se fait :

- soit par 10 prélèvements automatiques, le 5 de chaque mois, du mois **de Septembre** au mois de Juin inclus. Tout changement de situation bancaire doit être signalé avant le 20 de chaque mois.
- soit par paiement en ligne, ou par chèque, CCP ou espèces pour le **15 Septembre, 15 Novembre et 15 Février**.
- Le règlement par mandat n'est plus possible suite à la nouvelle réglementation.

Nous vous encourageons à opter pour le prélèvement automatique (document SEPA disponible sur notre site).

10 – Pièces d'identité

Il est **indispensable** que chaque élève ait une pièce d'identité **en cours de validité** pour l'année scolaire : voyages à l'étranger, Diplôme National du Brevet, Epreuves Anticipées du Baccalauréat (TPE dès le mois de mars), Epreuves terminales du Baccalauréat, BTS, sont autant d'échéances à prévoir.

11 - Cartes de transport scolaire

Elles sont accordées :

- 1- aux élèves **du Lycée**, demi-pensionnaires ou externes, habitant hors de Saint-Quentin.

➤ **Les nouvelles demandes sont à faire auprès du Secrétariat, avant la rentrée.**

- 2- aux élèves **du Collège**, demi-pensionnaires ou externes, habitant Gricourt ou Fayet, **OU habitant hors de St-Quentin ET** qui suivent un enseignement qui n'existe pas dans leur collège de rattachement (ex : 2 LV1 en 6^{ème}).

Dès la rentrée 2018, la Région Hauts de France prend la compétence des transports scolaires.

La carte des élèves **déjà bénéficiaires** sera renouvelée automatiquement, **sauf passage de 3^{ème} en Seconde.**

Nouvelle procédure pour les nouveaux inscrits en Collège

Un service d'inscription **EN LIGNE** est désormais accessible pour enregistrer vos demandes de carte de transport :

<https://aisne.transportscolaire.hautsdefrance.fr/usager>

↳ cliquer sur « découvrez le site internet dédié »

↳ cliquer sur « aisne »

↳ cliquer sur « inscription » dans la colonne « Scolaire »

↳ re cliquer sur l'adresse du site proposé aisne.transportscolaire.hautsdefrance.fr/usager

↳ cliquer sur « saisie de la demande » et complétez les champs obligatoires

Procédure complète sur le courrier des Hauts de France téléchargeable sur le site de l'établissement www.st-jean02.org

12 – Bourses départementales

■ Elles n'existent plus en Lycée.

■ En collège, l'information vous parviendra courant octobre/novembre.

13 – Bourses Nationales

■ En collège, la circulaire des bourses 2018-2019 n'est pas encore parue. Toutefois, vous pouvez trouver les principaux renseignements sur le site de l'Education Nationale : education.gouv.fr, rubrique « **les aides financières au collège** », paragraphe « **les bourses de collège** » où vous trouverez les conditions d'attribution, les barèmes et le simulateur de bourses. Les imprimés de demande seront disponibles au bureau d'accueil et au secrétariat du chef d'Etablissement courant **septembre**. **L'information passera par le carnet de liaison de votre enfant.**

■ Classes de 3ème, 2ndes, 1ères : les demandes de Bourses pour l'année scolaire 2019-2020 seront à faire impérativement **en mars/avril 2019**. Retirer les dossiers de demande au Secrétariat.

L'information passera également par « Ecole Directe ».

■ Classes de Terminales : les demandes de bourses pour l'Enseignement Supérieur seront à saisir **sur le site du CROUS d'Amiens avant le 30 Avril 2019** (un courrier de procédure vous parviendra dans l'année).

Fermeture de l'Etablissement

**L'Etablissement sera fermé du mardi 17 Juillet 2018 au soir
et rouvrira le mardi 21 Août 2018 au matin.**

Nous vous souhaitons de bonnes vacances, reposantes et enrichissantes.

Le Chef d'Etablissement coordinateur,
Hervé CHAVANNE

et l'équipe de direction,

Nadine PELLETIER, Adjointe en Pastorale
Dominique VAPPEREAU, Directrice Collège
Philippe MARLIERE, Directeur Lycée
Thierry FAGLIN, Intendant
Christophe de MIRANDA, Directeur de la Vie Scolaire